

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LA TURBALLE

### Déclassement par anticipation d'une partie du parking allée des sports (parcelle AM 282p)

Par arrêté n° AP 2024/111 du 31 octobre 2024 le maire de La Turballe a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement par anticipation d'une partie du parking de l'allée des sports à La Turballe (parcelle AM 282p).

A cet effet, le maire a désigné Monsieur Jean-Christophe ROGER, Ingénieur Territorial retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de La Turballe, 10 rue de la Fontaine, pour une durée de 18 jours, **du mercredi 11 décembre 2024 au samedi 28 décembre 2024.**

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le samedi de 9h à 12h

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville, à l'adresse suivante :

[WWW.laturballe.fr](http://WWW.laturballe.fr)

Le commissaire enquêteur recevra le public le :

- mercredi 11 décembre 2024 de 9h à 12h
- samedi 28 décembre 2024 de 9h à 12h

Le dossier d'enquête comprend :

- la délibération autorisant le lancement de l'enquête publique
- l'arrêté du Maire prescrivant l'ouverture de l'enquête publique et comportant la désignation du commissaire enquêteur
- la notice explicative
- le plan de déclassement de la parcelle AM282p

Les remarques du public pourront également être adressées en mairie, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur Le Commissaire enquêteur, 10 rue de La Fontaine, 44 420 La Turballe.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis à Monsieur Le Maire, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire, Didier CADRO